



**ADDENDA # 1**

Titre de projet : Évaluation de bâtiments (international)  
 Numéro de l'appel d'offres : ARA-INTL-AESVC-15067  
 Date : 2016-03-16

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande d'arrangement en matière d'approvisionnement émis le 16 février, 2016. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier de Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

**1. À l'article 4.1.1.2.1 « Expérience professionnelle » :**

**Supprimer :** 45 points  
**Remplacer par :** 30 points

**2. À l'article 4.1.1.2.1 « Expérience professionnelle », R1 :**

**Supprimer :** certification ISO = 15 points

**3. À l'article 4.1.1.2.1 « Expérience professionnelle », R2 :**

**Supprimer :** 15 points additionnels pour des projets effectués dans 3 pays différents, ou plus, autre que le Canada.

**Remplacer par :** 5 points additionnels si quelques projets soumis ont été effectués dans 3 pays différents, ou plus, autre que le Canada.

**4. À l'article 4.1.1.2 « Critères techniques cotés » :**

**Ajouter :**

**4.1.1.2.3 Expérience additionnelle (40 points)**

**Objectif:**

Évaluer l'approche du Fournisseur relativement aux exigences de l'Énoncé des travaux.

<b>R5</b>	<p>Le Fournisseur devrait décrire son approche à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) assurer que les exigences de l'Énoncé des travaux (Annexe A) soit rencontrés, incluant le rôle des ressources diverses de l'équipe du Fournisseur, les sous-traitants et autres spécialistes (s'il y en a);</li> <li>b) planifier et mettre à l'horaire le travail incluant les visites de site et l'achèvement des évaluations et rapports;</li> <li>c) le processus concernant les rapports et produits afin de rencontrer les exigences de l'Énoncé des travaux.</li> </ul>	<p>a) = 1 à 20 points</p> <p>b) = 1 à 10 points</p> <p>c) = 1 à 10 points</p>
-----------	--	---

## Renseignements à fournir:

Les renseignements à fournir ici consiste en une stratégie de prestation efficace afin de rencontrer les exigences de l'Énoncé des travaux et une description claire de la manière dont l'équipe sera efficacement gérée. Pour des notes plus élevées, la proposition doit élaborer sur l'approche et décrire en détail comment les divers éléments de l'équipe du Fournisseur sont en relation avec chacun, assiste et communique entre eux, incluant :

- a) le degré d'efficacité de l'approche à rencontrer les exigences de l'Énoncé des travaux;
- b) le degré d'efficacité de l'approche à démontrer la meilleure valeur pour le Canada;
- c) la flexibilité de l'approche en adaptation au changement, incluant des changements dans le volume et l'emplacement des travaux
- d) l'efficacité du modèle de gouvernance.

## Q&R

### **Q1. Quand AMC planifie émettre la première ronde de DP suite à l'émission des arrangements?**

R1. Canada anticipe émettre le(s) première DP peu après l'émission des arrangements.

### **Q2. Y-a-t-il une liste de priorité des emplacements à être inspectés?**

R2. Il n'y a pas de liste de priorité bien que Canada considère le portfolio des Amériques comme étant une première priorité.

### **Q3. Est-ce qu'AMC a l'intention de faire des demandes de proposition pour des emplacements individuels ou des régions géographiques?**

R3. Le Canada a l'intention de solliciter des offres pour des régions géographiques mais pourrait devoir considérer des emplacements spécifiques si requis.

### **Q4. Quel est la fréquence d'émission des DP anticipé pour la première année?**

R4. La fréquence d'émission des DP durant la première année est assujettie aux besoins opérationnels. Le Canada a l'intention de compléter les évaluations de bâtiment situées dans le portfolio des Amériques durant la première année. Le Canada évaluera et déterminera le niveau d'effort requis sur une base continue.

### **Q5. M2 requiert les soumissionnaires de démontrer clairement qu'ils peuvent compléter les livrables dans les deux langues officielles. Nous proposons de présenter un Sommaire de projet pour un projet ou le client, une agence fédérale, a requis des rapports complets dans les deux langues. Pouvez-vous confirmer que cela est suffisant afin de satisfaire M2 ou pouvez-vous fournir une alternative?**

R5. Le soumissionnaire doit être capable d'effectuer les évaluations de bâtiment, incluant les livrables, dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Ceci veut dire que les ressources proposées doivent être capable de communiquer avec le personnel de mission et d'effectuer les évaluations en Anglais ou en Français, dépendamment de ce qui est requis pour un emplacement en particulier et aussi de compléter la documentation. La présentation d'un sommaire de projet effectué par la ressource proposée est une manière de démontrer la conformité à l'exigence.

### **Q6. La taille de l'équipe requise en réponse à la DAMA est de 3 membres. Étant donné la grandeur de l'effort, une équipe de 3 membres n'est pas suffisant et l'habilité à fournir plusieurs membres d'équipe avec l'expérience pertinente aura un grand impact sur le succès du projet. Est-ce que fournir une liste d'examineurs qualifiés additionnels aura un impact sur le pointage des soumissionnaires?**

- R6. La taille de l'équipe demandée dans cette DAMA est une taille minimum. Voir le critère d'évaluation ajouté ci-haut afin d'évaluer l'approche des fournisseurs assurant que les exigences de l'Énoncé des travaux sont rencontrés.
- Q7. Pour M3, il est requis que la Ressource senior détienne un diplôme en ingénierie ou en architecture dans le domaine des biens immobiliers. Pouvez-vous spécifier ce que cela veut dire? Par exemple, est-ce que l'ingénierie civile ou mécanique est suffisante afin de rencontrer cette exigence ? Pouvez-vous fournir des exemples afin de clarifier ?**
- R7. La (les) ressource(s) proposée(s) doit avoir de l'expérience de travail dans le domaine des biens immobiliers. Des exemples inclus la gestion de projet, les sciences de la construction, la gestion des biens et des installations, la gestion environnementale et l'accessibilité effectués dans un contexte de biens immobiliers. L'ingénierie civile ou mécanique est suffisante si les ressources proposées ont travaillées dans le domaine des biens immobiliers tel que décrit.
- Q8. Pour M4, il est exigé que les ressources juniors soient des technologues ou des techniciens en édifices. Étant donné la grande variété des programmes académiques et professionnels dans ce domaine, pouvez-vous clarifier cette exigence avec des exemples?**
- R8. Les exemples de technologue ou de technicien en bâtiment inclus, entre autre, mécanicien de machinerie fixe, le personnel technique en entretien d'édifice, techniciens en système d'édifices, technologues en architecture, métiers en mécanique et en électricité du bâtiment travaillant dans un contexte de biens immobiliers.
- Q9. Pour R4, pouvez-vous spécifier ce que vous entendez par Ressource junior? Souvent ceci est basé sur le nombre d'année d'expérience (par exemple 0 à 5 ans). Nous sommes concernés par le fait que quelques soumissionnaires pourraient présenter des ressources de niveau intermédiaire ou plus élevé en tant que ressource junior. Pouvez-vous confirmer que les candidatures qui excèdent le niveau d'expérience demandé ?**
- R9. Les ressources proposées excédant les exigences ne seront pas rejetées. Le critère d'évaluation évalue les ressources proposées sur la base du nombre de projets qu'ils ont complétés et non sur le nombre d'année d'expérience.
- Q10. Plusieurs critères d'évaluation (M1, R3 et R4) demandent de présenter un nombre de projets d'évaluation de bâtiment pour des « édifices commerciaux ». Nous comprenons que cela n'inclus pas seulement les propriétés commerciales tel que des centres d'achat et des hôtels, mais aussi des édifices à bureaux, institutionnels et des édifices gouvernementaux. Pouvez-vous confirmer cette interprétation, donner d'autres exemples de types d'édifice qui sont acceptés / non-acceptés?**
- R10. Votre interprétation est correcte. Dans le contexte de cette Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement, notre focus est sur les édifices à bureaux, les résidences officielles, les résidences des employés et les édifices communs sur les sites d'ambassades.
- Q11. Qu'est ce qui est requis en réponse à la DAMA afin de rencontrer les exigences d'assurance de qualité (certification ISO) indiquées en R1?**
- R11. La certification ISO a été enlevée de ce critère, voir les changements à la DAMA inclus ci-haut.
- Q12. En référence à l'article 6.2 « Exigences relatives à la sécurité », à quel moment le soumissionnaire et/ou son(ses) sous-traitant(s) doit détenir la cote de sécurité « Cote de fiabilité »? Au moment de la qualification de la ressource, à la première DP ou quand les services sont actuellement requis ?**
- R12. Toutes les ressources qui seront proposées en réponse à une DP faite en vertu de cet arrangement en matière d'approvisionnement devront détenir une cote de sécurité valide au niveau

« Cote de fiabilité » pour qu'un contrat leur soit attribué. Lorsque les ressources proposées, en réponse à une DP individuelle, seront des résidents d'un pays étranger et que celles-ci ne détiennent pas une cote de sécurité canadienne, une cote de sécurité doit être effectuées par la mission afin d'accorder la cote de sécurité requise avant l'octroi d'un contrat. Pour les ressources proposées Canadiennes, les vérifications pourront être faites, pour les détenteurs d'un arrangement, avant la publication des DP individuelles.

**Q13. Il ne semble pas y avoir de limite à la part d'une soumission pouvant être réalisée par un sous-traitant. Est-ce bien le cas où il existe une limite obligeant le soumissionnaire à former une coentreprise avec un sous-traitant?**

R13. C'est bien le cas.

**Q14. Est-ce possible d'avoir une liste des fournisseurs intéressés par cette offre afin d'offrir nos services en sous-traitance?**

R14. Nous ne fournissons pas une telle liste. Par-contre, vous pouvez consulter le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) afin d'accéder à la liste des fournisseurs intéressés par l'appel d'offre. Vous pouvez y accéder en cliquant sur l'hyperlien qui apparaît dans la partie en haut à droite du lien suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/appels-d-offres/PW-16-00723322>.

**Q15. Quel sera la devise qui devra être utilisée pour les estimations de classe D requises à 5.5 et 5.6 de l'Énoncé des travaux?**

R15. Les estimations de Classe D requises doivent être faites en fonction du marché local et soumises (converties) en dollars Canadien.

**Q16. Est-ce qu'un rapport sommaire de mission peut nous être fourni ?**

R16. Les rapports sommaires seront fournis avec les DP subséquentes. Le contenu des rapports sommaires de mission est similaire à un sommaire exécutif, faisant ressortir les points clés des évaluations de bâtiment.

**Q17. Quel est le budget du mandat ?**

R17. Le montant estimatif des dépenses anticipées sous cet arrangement en matière d'approvisionnement est d'approximativement \$4 million de dollars (Canadien).

**Q18. Anticipez-vous faire des extensions à ce besoin ?**

R18. L'intention du Canada est de compléter toutes les évaluations à l'intérieur de la durée de l'AMA (3 ans).

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.**

Fin de l'addenda # 1